

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 12 Septembre 2019

Effectif du conseil communautaire : 126 membres

Membres en exercice : 126

Quorum exigé : 64

Membres présents : 77

Pouvoirs : 19

Membres votants : 96

Date de la convocation : 06/09/19

L'an deux mil dix-neuf et le jeudi douze septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont le Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BOISSIÈRE Bernard, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Monsieur CAPPELLE Hubert, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur PETIT Éric, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur BAUDUIN Pierre, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LÉBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LÉCONTE Anne-Marie, Monsieur LÉCOQ Didier, Madame LÉROUVILLOIS Jeanine, Monsieur LÉSEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame ROCFORT Françoise, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SOURDON André, Madame TURPIN Annie, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAMPA Marc, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste.

Etaient absents/excusés : Madame ANGOT Josiane, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BENMOKTAR Ludovic, Monsieur BETOURNE Dominique, Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVION Olivier, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DORGERE François, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur HEUTTE Yvon, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LÉROUGE Valérie, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Madame POTTIER Lydie, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VANDERHOEVEN Sandrine.

Pouvoirs : Monsieur BARON Marc pouvoir à Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur BIBET Pierre pouvoir à Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame BINET Brigitte pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre pouvoir à Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur CHALONY Gilbert pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur FORCHER Bernard pouvoir à Monsieur RUEL Yves, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur JEHANNE Eric pouvoir à Madame CANU Françoise, Monsieur KIFFER Daniel pouvoir à Madame DRAPPIER Michèle, Madame LEMOINE Béatrice pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur MATHIERE Philippe pouvoir à Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur MORENO José pouvoir à Madame LEROUVILLOIS Jeanine, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PORTAIS Alain pouvoir à Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur SOURDON André, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame VARANGLE Ingrid pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur WEBER Claude pouvoir à Monsieur LEBOURGEOIS Alain.

Délibération n° 168/2019 : Révision libre de l'Attribution de compensation de la commune du Mesnil-Rousset

Lors des débats de la CLECT du 19 juin 2018, il a été proposé de soutenir les projets d'énergies renouvelables dans le but de faire émerger de nouveaux projets éoliens sur le territoire.

Cette proposition a été suivie par le Conseil communautaire, lors de la séance du 28 juin 2018 et il a été acté que la répartition en faveur des communes concernées par l'IFER Eolien serait portée à 30 % de part de l'EPCI et que le montant serait révisé chaque année dans le cadre d'une révision libre. Une délibération concordante entre l'EPCI et la commune devant être prise.

Le montant de l'IFER Eolien 2018 (part EPCI) communiqué par la DDFIP pour la commune du Mesnil-Rousset étant de 32 159 €, le montant à verser à la commune est de 9 648 €. L'acompte déjà perçu par le Mesnil-Rousset étant de 9 557 €, il est nécessaire de prévoir un versement de 91 € en régularisation de l'Attribution de Compensation 2018 et d'augmenter du même montant l'AC 2019.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 120/2018 du Conseil Communautaire du 28 juin 2018 portant révision des Attributions de Compensation provisoires 2018 ;

Vu le rapport adopté par la CLECT le 21 septembre 2018 ;

Vu la délibération 246/2018 du Conseil communautaire du 26 décembre 2018 portant sur les Attributions de compensation définitives ;

Sur proposition du bureau communautaire du 3 septembre 2019 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** le versement complémentaire de 91 € sur l'Attribution de compensation 2018 en faveur de la commune du Mesnil-Rousset, ce qui porte le montant de l'Attribution de compensation 2018 de la commune à 21 818 €
- ✓ **FIXE** le montant de l'Attribution de compensation 2019 pour la commune du Mesnil-Rousset à 21 818 €, en attente de la communication par la DDFIP du montant définitif de l'IFER Eolien 2019.

Résultats du vote au scrutin public :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
77	19	96	0	96	0	96

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20190912-168_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2019

Affichage : 20/09/2019

